



# Municipalité Egan-Sud

## AVIS PUBLIC

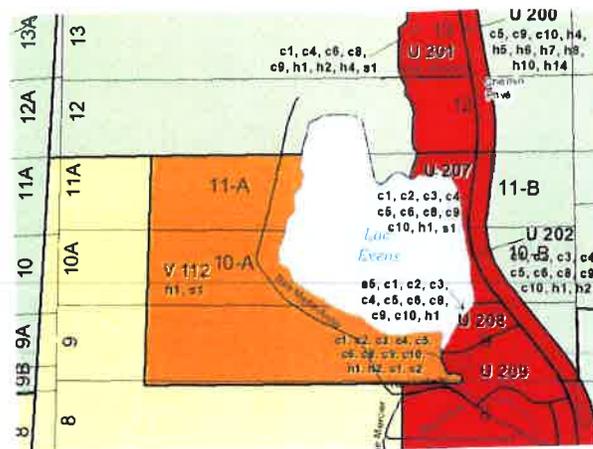
Aux personnes intéressées par le projet de règlement no : 2022-020 modifiant le règlement de zonage numéro : R-04-93 pour permettre le logement parental située à l'intérieur de la zone V-112.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- 1- Lors de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022, le conseil a adopté le projet de règlement no : 2022-020 afin de modifier le règlement de zonage no : R-04-93 de la municipalité d'Egan-Sud pour permettre le logement parental dans la classe habitation (h1) dans la zone V-112.
- 2- Une séance publique de consultation aura lieu le 20 décembre 2022 à 18 heures à la salle du conseil située au 95, Route 105 à Egan-Sud. Cette séance de consultation permettra au maire ou aux membres du conseil, d'expliquer le projet et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

### Description de la zone concernée :



Donné à Egan-Sud, ce 9 décembre 2022

Le présent avis a également été publié ce même jour sur le site internet de la municipalité : [www.egan-sud.ca](http://www.egan-sud.ca)

  
Mariette Rochon  
Directrice générale  
Greffière-trésorière

95, Route 105, Egan-Sud (Québec) J9E 3A9

Tél. : (819) 449-1702 Fax : (819) 449-7423 [info@egan-sud.ca](mailto:info@egan-sud.ca)